

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue lundi le premier (1^{er}) jour de mars 2021 à compter de 20:00 heures **exceptionnellement à huis clos**.

Sont présents :

Madame la conseillère :
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

73-03-2021 **1. Ouverture de la session.**

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE depuis, plusieurs décrets ont eu pour effet de prolonger cette période dont le dernier **décret numéro 141-2021 du 24 février 2021** qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit **jusqu'au 5 mars 2021**;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que monsieur le maire Normand Caron ouvre la session.

74-03-2021 **2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en reportant les sujets suivants à la séance ordinaire du

mois d'avril 2021 :

5.2 Avis de motion visant le plan d'urbanisme 704-13 afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.

5.3 Adoption d'un projet de règlement visant le plan d'urbanisme 704-13 afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.

5.4 Avis de motion pour adopter un projet de règlement visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteur de l'écocentre).

5.5 Adoption d'un projet de règlement visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteurs de l'écocentre).

L'item "Autres sujets" demeure ouvert.

75-03-2021 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de février 2021.

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de février
2021
Pour la période du 01 janvier au 28 février
2021**

	Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 29-02-2020	Recettes/ dépenses réelles au 28-02-2021	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	4 740 254	4 740 254	4 537 347	4 743 237	-2 983	100.06%
Paiement tenant lieu de taxes	139 750	139 750	0	0	139 750	0.00%
Services rendus	167 516	167 516	18 007	27 785	139 731	16.59%
Autres revenus	122 100	122 100	9 279	31 176	90 924	25.53%
Transferts	353 919	353 919	16 930	3 880	350 039	1.10%

Total revenus 5 523 539 5 523 539 4 581 563 4 806 078 717 461 87.01%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	937 563	937 563	102 296	102 084	835 479	10.89%
Sûreté du Qbc	342 342	342 342	0	0	342 342	0.00%
Pompiers	251 661	251 661	34 683	22 067	229 594	8.77%
Sécur.civ. Autres	42 685	42 685	6 515	7 344	35 341	17.21%
Voirie	431 300	431 300	32 859	33 353	397 947	7.73%
Enlèv.de la neige	397 575	397 575	68 972	84 424	313 151	21.23%
Éclairage rues	19 250	19 250	261	1 374	17 876	7.14%

Transport	15 000	15 000	6 050	320 989	-305 989	2139.93%
Hygiène du milieu	65 000	65 000	4 000	2 590	62 410	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000				0.00%
	140 000	140 000	33 741	341 489	-236 489	243.92%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0		0	0.00%
	0	0	0	0	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.						0
Surplus non aff.	85 000	85 000	126 000	0	85 000	0.00%
Surplus affecté	0	0	38 560	0	0	0.00%
Fonds de roul.	55 000	55 000	0	0	55 000	0.00%
	140 000	140 000	164 560	0	140 000	0.00%

Total sources

de financement	140 000	140 000	164 560	0	140 000	0.00%
-----------------------	----------------	----------------	----------------	----------	----------------	--------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	130 819	-341 489		
----------------------	----------	----------	----------------	-----------------	--	--

76-03-2021

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de février 2021 au fonds d'administration pour un montant de 638 841,28 \$:

DÉPENSES DE FÉVRIER 2021 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	17-01-2021 au 30-01-2021	22 256.65 \$
	31-01-2021 au 13-02-2021	26 168.13 \$
Gouv.Québec	Remises de janvier 2021	27 959.01 \$
Caron, François	Remb. compte de dépenses	94.26 \$

Lord, Stéphen	Remb. dépenses cellulaire	86.76 \$
Pilote, Nicolas	Remb. dépenses cellulaire	38.47 \$
		<u>76 603.28 \$</u>

CONTRATS

Agat Laboratoires Ltd	Analyses d'eau	438.05 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, janv. et fév. 2021	15 524.24 \$
	Opér.équip.eaux usées, janv. et fév. 2021	5 174.76 \$
	Suivi des neiges usées, janv. et fév. 2021	213.08 \$
Camions Globocam	Achat camion Western Star 2021	343 499.31 \$
Canadien National	Passages à niveau, janvier 2021	949.00 \$
Chouinard, Henri	Conciergerie Centre municipal, janv. 2021	1 520.83 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, janv. 2021	6 945.64 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie du 01 au 28 fév. 2021	1 000.00 \$
Fédé. Québ. des Municipalités	Honoraires prof., ponceau ch. Du Moulin	1 978.27 \$
Groupe Ultima	Ass. Biens et resp. civile 01-02-21/31-01-2022	89 286.00 \$
	Assurance resp. civile ajout	508.00 \$
	Assurance véhicules ajout	610.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ du 1er au 28 février 2021	600.00 \$
Novicom Technologies inc.	Accès réseau cellulaire février 2021	257.08 \$
Pelletier Benoit	Entr.pistes de ski de fond Domaine, 1/3	1 333.33 \$
ProLudik inc.	Location jeux gonflables du 6 août 2020	564.00 \$
Purolator inc.	Frais transport d'eau potable et usées	148.32 \$
	Transport usine	25.11 \$
Régie gestion mat. rés. Maurice	Enfouissement et redevances, janvier 2021	8 802.73 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie fév. 2021, 20, ch. du Roy Est	195.00 \$
Tetra Tech QI inc.	Gestion des actifs municipaux	6 783.52 \$
		<u>486 356.28 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Amphithéâtre L'Islet-Nord inc.	Aide financière municipale fév. 2021	15 000.00 \$
	Location glace	3 000.00 \$
Club de golf Trois- Saumons inc.	Aide financière municipale 2021 1/3	8 000.00 \$
COFEC	Aide financière municipale février 2/12	10 123.00 \$
Comité des prix - CSA	Prix scolaire de fin d'année 2021	100.00 \$
Coop Saute-Mouton	Aide financière municipale fonct. 2021	2 000.00 \$
Fabrique de St-Jean- Port-Joli	Aide financière, 1/3	3 000.00 \$
Les Amis du Port-Joli	Aide financière fonctionnement 2021	10 000.00 \$
Maison des Jeunes L'Islet-Nord	Aide financière fonctionnement 2021 1/3	3 875.00 \$
		<u>55 098.00 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Transport Adapté de L'Islet-Nord	Annulation de chèque	-1 732.50 \$
Accès L'Islet	Quote-part, janv. à juin 2021	1 732.50 \$
Tourisme Chaudière Appalaches	Adhésion 2021, Parcs	339.18 \$
		<u>339.18 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 377.13 \$
Vigie	1 979.25 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	2 323.49 \$
Garage	1 325.91 \$
Parc Robichaud	77.02 \$
Salle Gérard-Ouellet	916.14 \$
Usine de filtration	3 861.59 \$
Salle réductrice de pression	29.76 \$
Centre municipal, janvier et février	4 504.34 \$
Étangs aérées	2 791.67 \$
32, rue Henri-Gamache	32.04 \$

19 218.34 \$

TÉLÉPHONE

Groupe NÉGOTEL	Téléphone 22-01 au 21-02-2021	582.59 \$
Télus mobilité	Cellulaire garage du 14-02-2021	33.41 \$
Télus Québec	Salle G-O, facture du 25-01-2021	191.60 \$

807.60 \$

AUTRES

Boucher, France	Petite-caisse	158.40 \$
Centraide Qc et Chaudière-App.	Contribution des employés	17.50 \$
Pages Jaunes	Publicité février 2021	146.41 \$
Visa Desjardins	Formation	96.29 \$

418.60 \$

638 841.28 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

77-03-2021

c) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de
117 957,41\$:

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2021 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6Tem TI	10 Antivirus, support informatique	461.34 \$
ADN Communication	Alertes municipales, janv. 2021	72.15 \$
Alarmes Clément Pelletier	Contrat service poste 260 rue Caron	330.44 \$
Bureautique Côte-Sud	Photocopies janvier 2021	482.46 \$
Fédé. Qc des municipalités	Honoraires prof. - Ponceau ch. du Moulin	1 288.69 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	700.19 \$
Hôpital Vétérinaire Montmagny	Euthanasie féline	99.79 \$
Idecom Web et Marketing	Soutien web page d'accueil	382.30 \$
Jacques Caron	Produits d'hygiène, savonnier, savon	267.11 \$
Jalbertech	Réparation lumières de rues	126.47 \$
Journal l'Attisée	Publicité février 2021	622.30 \$
Journal l'Oie Blanche	Avis publics	550.74 \$
Kenotronix	Hébergement site internet	126.48 \$
Les Huiles Lord 2003	Mazout	556.09 \$
Mallette	Honoraires prof. équité salariale 2020-2025	1 064.04 \$
MRC de L'Islet	Service régional d'inspection janvier 2021	591.25 \$
Municipalité de Saint-Aubert	Frais de gestion du barrage 2019-2020	2 793.53 \$
PG Solutions inc.	Comptes de taxes, rappels et enveloppes	1 622.88 \$
Réseau biblio. Cap.-Nationale et Chaudière-Appalaches	Tarification annuelle	17 585.11 \$
Serrurerie Alain Dumais	Clés restreintes caserne incendie	39.96 \$
Steave Desjardins	Déneigement centre municipal	287.44 \$
TAB	Chemises à onglet	205.26 \$

30 256.02 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal l'Attisée	Publicité février 2021	100.00 \$
-------------------	------------------------	-----------

100.00 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

9091-2189 Québec inc.	Projecteur vidéo EPSON	2 644.20 \$
Club Sportif Appalaches	Traceur ski de fond	459.90 \$
Garage J.C. Hudon	Location déchiqueteuse	689.85 \$
Journal l'Attisée	Publicité février 2021	166.69 \$
Jos Proulx inc.	Foyer extérieur	342.63 \$
Laurendeau, Fernand	Affiches : patinette et stationnement ski fond	99.00 \$
	Affiches pour sentiers du Domaine	129.00 \$
Spectralite	Signalisation piste de ski au Domaine	1 412.97 \$

5 944.24 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Boyaux, raccords hydrauliques, réparation	579.28 \$
Air Liquide	Cylindres, casque, bonbonne de gaz	1 132.14 \$

Avantis	Fluorescents, écrous, ciment, manchon,	182.97 \$
	Robinet, tuyau, adhésif - bureau municipal	61.84 \$
	Époinette, corrostop, rondelle,	201.21 \$
	Robinet, 20 ch. Du Roy Est	34.91 \$
	Niveau laser, étui à perceuse, ciseau	210.73 \$
	Vis, tire-fond, support à tablette, ventilateur	167.70 \$
	Boyau, accouplement, rondelle, mousse	46.56 \$
	Remplacer joint de collecteur du souffleur	4 242.44 \$
Boulons & Écrous	Boulons, écrous	392.24 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Nettoyage de salopettes, serviettes indust.	36.79 \$
Camions Globocam Qc et Lévis	Filtres, tapis de cabine	827.79 \$
CGR Procédé	Réparation et ajustement de valves	9 088.43 \$
Deschênes	Retour de pièces	-300.75 \$
Distributions DecurMed	Lunette de protection	121.05 \$
EDF Équipement	Couteaux balai	612.66 \$
Énergie GR	Convoyeur pour sable	2 299.50 \$
Excavation VCG inc.	Loc. machinerie, bris Blanche-D'Haberville	4 431.14 \$
Garage Minville inc.	Chauffe-moteur	402.44 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre, agenda, pochette	188.15 \$
Jalbertech inc.	Lumière usine de filtration	518.07 \$
Jérôme Bélanger	Location de pelle	195.46 \$
Laboratoire d'expertise RDL	Analyse granulométrique	103.48 \$
Les Huiles Desroches	Diésel	1 121.50 \$
	Mazout	454.51 \$
Les Huiles Lord inc.	Mazout, MCJ	1 486.13 \$
	Mazout garage	2 647.87 \$
Michel Gamache & Frères inc.	Location bulldozer	1 543.54 \$
Pétroles B. Ouellet (Les)	Diésel	9 673.71 \$
	Essence super	1 794.00 \$
	Location annuelle de réservoir	321.36 \$
Pièce d'autos GGM	Protecteur, coupleur, lumière	216.20 \$
	Filtres, huile, uré, courroie	2 514.31 \$
Plomberie Martin Pelletier	Manomètre	150.54 \$
Pneus F.M.	Pneus d'hiver pour camion Western Star	2 938.76 \$
Port-Joli Pièces autos	Bande réfléchissante, inducteur	220.76 \$
	Interrupteur, lampe, mandrin, ampoule, filtre	1 445.22 \$
	Masques, antigel, tiges, tuyau	194.26 \$
Pro-Arctic	Refaire moteur VTT	4 482.90 \$
Pyro Secur	Inspection visuelle annuelle cylindre d'air	206.95 \$
Quéflex	Cylindres, sabot aile	1 189.16 \$
	Lampe pour gratte	3 849.36 \$
Roger Gauvin inc.	Manteau	195.40 \$
Sable Marco	Sel en vrac	3 443.10 \$
Service Routier Éric Robichaud	Réservoir, pièces diverses	2 448.88 \$
	Réparation Kenworth	829.05 \$
Soudure G. & M. St-Pierre	Écrou	118.71 \$
Surplus Général Tardif	Outils	1 453.36 \$
Transport Guy Hamel	Lame de charrue	4 461.03 \$
Usinage François Landry	Machinage	336.89 \$

75 513.69 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Boutique du plongeur Ltée (La)	Entretien des bouteilles d'air	1 201.24 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre, cartons	86.13 \$
Levitt Safety	Tests appareil respiratoire	652.22 \$

ATTENDU QU'une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L'Islet, et ce, avant le 19 juin 2021 à défaut de quoi, la municipalité se retirera de la structure d'achats en groupe.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

79-03-2021 4.5 **Adoption du règlement 796-21 décrétant des travaux d'asphaltage et de remplacement de ponceau ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 756 143 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.**

RÈGLEMENT 796-21

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPALTAGE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAU AINSI QU'UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 756 143 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS.

ATTENDU QUE selon une évaluation du directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et du service technique de la FQM le coût de remplacement d'un ponceau ainsi que les travaux d'asphaltage sur certains chemins sont de 756 143 \$ incluant les taxes nettes et les frais de financement;

ATTENDU QUE l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire si les travaux réalisés concernent la voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Jean-Pierre Lebel et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 1er février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAU AINSI QU'UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 756 143 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS.

1. OBJET

Le conseil est autorisé à faire des travaux d'asphaltage et de remplacement de ponceau pour un **montant total de 756 143 \$** montant incluant les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert à l'évaluation de Monsieur André Hudon, directeur des travaux publics ainsi que du service technique de la FQM, en date du 28 janvier 2021 présentée sous les annexes "A et B", lesquelles font partie intégrante des présentes.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **756 143 \$** pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le remplacement d'un ponceau ainsi que des travaux d'asphaltage mentionnés à l'article 1, les taxes nettes et les frais de financement.

3. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **756 143 \$** sur une période de **vingt (20 ans)**.

4. IMPOSITION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité **une taxe spéciale à un taux suffisant** d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

6. APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, toutes subventions payables sur plusieurs années, dont la TECQ 2019-2023 pour un **montant de 299 975,68 \$ (20 % de 1 495 784 \$)** confirmé par l'**annexe C**. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

Toute subvention ou aide financière que la municipalité pourrait notamment recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL) sera affectée de la façon mentionnée précédemment, le cas échéant.

7. SIGNATURE

Le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

80-03-2021 4.6 Appel d'offres pour des travaux d'asphaltage.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dépose un appel d'offres public sur le SE@O pour l'asphaltage d'une **partie du chemin du Moulin** et de la **Côte-des-Chênes**.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que la demande de soumissions inclura la clause d'indexation pour l'ajustement du prix du bitume tel que recommandé par l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

81-03-2021 4.7 Contrat de fourniture d'oxygène liquide à l'usine de filtration.

ATTENDU QUE le contrat de 5 ans pour la fourniture d'oxygène à l'usine de filtration avec la compagnie Linde se termine le 4 avril 2021;

ATTENDU QUE la compagnie Linde a été avisée le 7 mars 2016 par la résolution 74-03-16, soit plus de douze mois avant l'échéance du contrat, de l'intention de la municipalité d'aller en appel d'offres pour éviter le renouvellement automatique de ce contrat;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a affiché un appel d'offres public dans le journal l'Oie Blanche et sur le site SE@O pour la fourniture d'oxygène à l'usine de filtration pour les années 2021 à 2026;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu une seule soumission pour la fourniture d'oxygène liquide basée sur une consommation moyenne de 42 000 m³ par année pendant cinq (5) ans soit :

Messer Canada Inc. 91 650 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture d'oxygène liquide à la **compagnie Messer Canada Inc** pour la période du 4 avril 2021 jusqu'au 4 avril 2026 pour un montant de **21 300 \$ plus taxes pour la location d'équipement** et pour la fourniture d'oxygène liquide aux prix suivants:

0.325 \$/m³ + taxes la première année
0.330 \$/m³ + taxes la 2^e année
0.335 \$/m³ + taxes la 3^e année
0.340 \$/m³ + taxes la 4^e année
0.345 \$/m³ + taxes la 5^e année

qui représente un montant de 70 350 \$ plus taxes basé sur une consommation de 42 000 m³ par année, le tout pour un **montant total de 91 650 \$ + taxes.**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'aviser la compagnie Messer Canada Inc que la municipalité retournera en appel d'offres avant la fin du présent contrat. De plus, advenant le cas où la compagnie Messer Canada Inc n'obtient pas le contrat pour les années 2026-2031, des frais de 2 500 \$ maximum pourront être exigés pour le retrait des équipements.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

82-03-2021 **4.8** **Contrat pour la construction du développement résidentiel Picard phase 1.**

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé sur le SE@O conformément à la résolution 65-02-2021 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour la construction du développement résidentiel Picard phase 1:

Action Progex Inc.	444 683,06 \$ taxes incluses
Michel Gamache & Frères Inc.	440 101,31 \$ taxes incluses
Excavation Bergedac Inc.	544 285,44 \$ taxes incluses
Excavation pavage Portneuf	583 733,12 \$ taxes incluses
Entreprises Gilbert Cloutier	467 948,25 \$ taxes incluses
Entreprise JR Morin	459 842,51 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle de la compagnie Michel Gamache & Frères Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat pour la construction du développement résidentiel Picard phase 1 à **Michel Gamache & Frères Inc. pour un montant total de 440 101,31 \$ taxes incluses.** Le contrat pourra débuter après avoir reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

83-03-2021 **4.9 Vente du VTT Arctic Cat 2012.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli veut se départir de son V.T.T 2012 puisque l'entretien des pistes de ski de fond se fait maintenant avec le nouvel équipement Kubota acquis en décembre 2020;

ATTENDU QUE le prix minimum demandé a été fixé à 8 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres suivantes :

Monsieur Daniel Bard	8 251 \$
Monsieur Serge Drouin	8 281 \$
Monsieur André Laberge	4 025 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre le V.T.T. Arctic Cat 2012 incluant les chenilles à M. Serge Drouin au montant de 8 281 \$ plus les taxes applicables.

84-03-2021 **4.10 Achat d'une camionnette pour le service incendie.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire améliorer la sécurité incendie notamment dans les anses, pour le transport des bouteilles d'air comprimé ainsi que lors des interventions visant à diriger la circulation sur les routes;

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des trois fournisseurs retenus par le conseil municipal à la séance de travail du 25 janvier 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu deux (2) soumissions, pour un achat payable sur 60 mois, au montant total de :

Thibault GM	60 412,09 \$ taxes incluses
Lord et Frères Ltée	62 268,00 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle de Thibault GM au montant de 60 412,09 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter auprès de Thibault GM une camionnette 2021 de marque GMC modèle Sierra 2500 HD à quatre roues motrices au montant de 53 515,80 \$ et payable à raison de 891,93 \$/mois sur un terme de 60 mois. Les taxes totalisant 6 896,29 \$ seront payables à la livraison.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, secrétaire-trésorier

85-03-2021 **4.11 Subvention à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **10 000 \$** pour l'année 2021 à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé selon le calendrier établi. Un montant additionnel de **16 666 \$** sera versé en cours d'année pour le projet de la tour de l'innovation.

De verser une aide financière de **10 043,56 \$** équivalente à :

- la taxe foncière sur les bâtiments (excluant l'asphaltage 27 900 \$)
- la taxe pour les matières résiduelles.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2021, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2021, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2020 a été dépensée durant l'année.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'abroger la résolution 21-01-2021.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

86-03-2021 **4.12 Subvention au Centre Rousseau.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au **Centre Rousseau** un montant de **145 995 \$** pour l'année 2021 selon le calendrier établi et qui servira aux activités suivantes:

Patinage libre	8 000 \$
Fonctionnement du Centre Rousseau	45 000 \$
Immobilisations au Centre Rousseau	15 000 \$
Perte de revenus COVID-19	25 000 \$
Projet réfrigération	30 000 \$
Aide financière équivalente au compte de taxes	<u>22 995 \$</u>

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2021, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2021, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2020 a été dépensée durant l'année.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'abroger la résolution 07-01-2021.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

87-03-2021 **4.13 Programme de gestion des actifs municipaux-phase 2.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire amorcer la phase 2 du programme de gestion des actifs municipaux qui consiste à consolider les données des actifs bâtiments et le réseau d'égouts;

ATTENDU QUE la municipalité recevra une subvention maximale de 50 000 \$ afin de réaliser ce programme, et ce, avant le 31 octobre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a requis de la firme Tetra Tech QI Inc. la production d'une offre de services;

ATTENDU l'offre de services reçue le 9 février 2021 qui prévoit, pour la réalisation de cette étude, un montant budgétaire de 21 700 \$, en plus des déboursés et taxes applicables;

ATTENDU QUE Tetra Tech QI Inc. possède une expertise précise sur les infrastructures de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et qu'elle a produit le rapport de la phase #1 de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de services de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de:

- Analyser les différentes options de remplacement des actifs.
- Produire une analyse financière.
- Développer un tableau de bord de planification des actifs.

pour un montant total maximal de 21 700 \$, en plus des déboursés et taxes applicables.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

88-03-2021 **4.14 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal-volet accélération des investissements sur le réseau routier local.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du **volet Accélération** des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux de remplacement d'un **ponceau sur le chemin du Moulin** selon les modalités établies **dans le cadre du volet AIRRL**.

89-03-2021 **4.15 Rapport final des travaux en lien avec le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.**

ATTENDU QUE par la résolution 307-11-19 la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a demandé une aide financière dans le cadre du programme de développement des transports actifs (TAPU) dans les périmètres urbains pour son projet de réaménagement de l'intersection des routes 132 et 204;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'est vue accorder une **aide financière de 41 672 \$** par le biais d'une confirmation écrite signée par le ministre François Bonnardel le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE les travaux prévus sont terminés;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport final du projet dans le cadre de ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter ce rapport et de le transférer au ministère des Transports pour analyse afin d'obtenir le dernier versement de l'aide financière prévue au **montant de 8 334 \$**.

5 URBANISME :

90-03-2021 **5.1 Demande de permis pour le lot 3 874 120 sur l'avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence a été déposée pour le lot 3 874 120 (terrain situé à l'est du 475 avenue de Gaspé Est);

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le projet de construction est situé dans le couloir d'intérêt esthétique tel que le prévoit le règlement 747-17;

ATTENDU QUE le projet tel que présenté s'intégrera bien dans le secteur visé, en termes de gabarit, modèle et couleur,

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction pour le projet de résidence secondaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le lot 3 874 120 sur l'avenue de Gaspé Est afin de permettre la construction d'une résidence secondaire.

5.2 Avis de motion afin d'adopter un projet de règlement visant le règlement 704-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.

Ce point est reporté à la séance ordinaire du mois d'avril 2021.

5.3 Adoption d'un projet de règlement visant le règlement 704-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la limite du périmètre urbain et ses affectations.

Ce point est reporté à la séance ordinaire du mois d'avril 2021.

5.4 Avis de motion pour adopter un projet de règlement visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteur de l'écocentre).

Ce point est reporté à la séance ordinaire du mois d'avril 2021.

5.5 Adoption d'un projet de règlement visant le règlement de zonage 705-13 afin de modifier les zones industrielles 76 I et 79 I (secteurs de l'écocentre).

Ce point est reporté à la séance ordinaire du mois d'avril 2021.

6. SERVICE INCENDIE:

6.1 Dépôt du rapport 2020 relatif aux appareils respiratoires.

Monsieur François Caron, directeur du service incendie dépose le rapport sur les appareils respiratoires pour l'année 2020.

7. VIE COMMUNAUTAIRE:

91-03-2021 **7.1 Engagement d'une coordonnatrice des services communautaires.**

ATTENDU QU'il était dans l'intention de la municipalité de créer un nouveau poste pour supporter et animer la vie communautaire;

ATTENDU QUE ce nouveau poste sera sous la supervision du directeur de la vie communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu quatre (4) candidatures, dont trois (3) ont été évaluées par le comité de sélection le 24 février dernier;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la candidature de madame Virginie St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager **madame Virginie St-Pierre** à titre de coordonnatrice des services communautaires à compter de la semaine du 15 mars 2021 au taux horaire et aux conditions établies.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

8. AUTRES SUJETS:

92-03-2021 **8.1 Motion de félicitations à la Fête d'hiver.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime le comité de la **Fête d'hiver 2021** pour avoir mené avec brio cette édition pour le moins particulière dans le contexte de la COVID-19.

93-03-2021 **8.2 Motion de félicitations à monsieur Jean-François Blanchette.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime monsieur **Jean-François Blanchette** pour son étude sur les Trois Béréts et les ateliers de sculpture à Saint-Jean-Port-Joli de 1930 à 1967 parue dans la revue d'ethnologie de l'Amérique française **Rabaska**.

9. Période de questions.

La séance se tenant à huis clos, les gens ont été invités à écrire ou poser leurs questions en lien avec l'ordre du jour. Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

94-03-2021 **10. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20:38 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et sec-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Bris d'aqueduc dans la rue Blanche-D'Haberville.